



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 05 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente août deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie le cinq septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Anita MENANT, Madame Pascale MAYEUR Madame Emilie BORDIER, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Monsieur Christophe RETIF, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Monsieur Sofiane KISSOUM, Madame Edith SACHER, Madame Ghislaine MOUCHARD.

Absents excusés : Madame Marie-France REYMOND (procuration donnée à M. Michel DUTHEIL).

Absents non-excusés : Monsieur Nicolas CAUCHAS.

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 11 juillet 2022,
- 2) Communication des décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 3) Achat de la parcelle AH 231,
- 4) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à dix-huit heures.

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2022

Délibération N°DCM-100-22

Le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 11 juillet 2022 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Délibération N°DCM-100B-22

Devis signés

Monsieur le maire, informe des devis signés depuis le 11 juillet 2022 :

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Renouvellement licences informatiques	205,20 €
Chaussures de travail	165,60 €
Fouilles de réseau	720 €
Contrôle des équipements sportifs	360 €
Contrôle des équipements en hauteur	840 €
Antivirus	907,20 €

Remplacement du volet roulant salle omnisports	603,29 €
Remplacement vase et pompe chaufferie piscine	1 796,19 €
Vêtements de travail	148,13 €
Peinture pour voirie	705,48 €

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Taille-haies	606 €
Onduleurs	831,60 €
Tranchée pour pose de la fibre à l'école	2 478 €
Chauffe-eau	652,80 €

Budget Camping (devis HT)

Dépenses

Intervention électrique	270 €
Intervention toiture bloc sanitaire	200 €
Remplacement borne électrique	670 €
Remplacement autre borne électrique	670 €

Droit de préemption

Monsieur le maire, informera des biens non préemptés depuis le 11 juillet 2022 :

- 3 rue de l'hôtel de Ville
AD n°222-223 et 224 appartenant à M. BONVILLE Dominique (DIA 029-2022)
- 51 rue de Châtillon
AH n°175 – 177 - 178 – 176 appartenant à M. MONTANT Thierry (DIA 030-2022)
- Bellevue
ZK n°123 appartenant à M. et Mme VIGNEAU (DIA 031-2022)
- 22, rue François COUDREUX
AD n°268, 269, 270, 271 et 272 appartenant aux consorts ROULLIER (DIA 032-2022)
- 18, rue Nationale
AD n° 415 et 416 appartenant à Mme METERREAU (DIA 033-2022)

AUTRES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions listées ci-dessus.

3- ACHAT DE LA PARCELLE AH 231

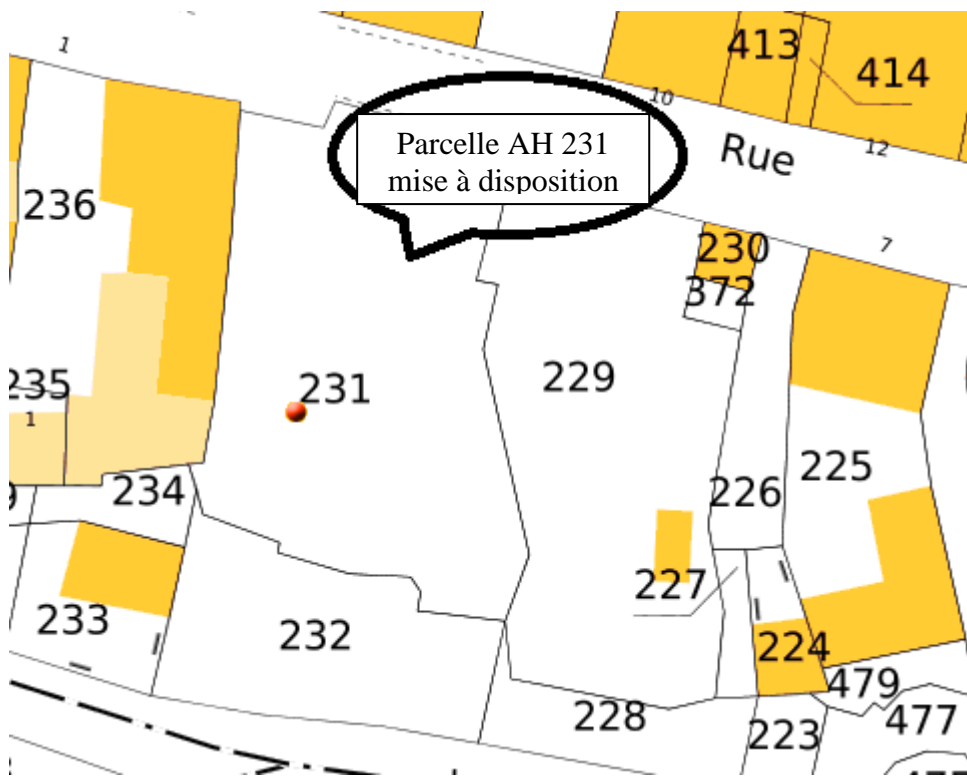
Délibération N°DCM-101-22

Monsieur le maire rappelle que l'assemblée municipale s'est déjà prononcée sur l'achat des parcelles AH 231 et 232, par délibération n° DCM-108-21 en date du 20 septembre 2021.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'achat de la parcelle AH 231 (et AH 232), avec la condition suivante à intégrer à l'acte authentique :

L'Hôtel de France aura le droit d'utiliser le terrain AH 231 sept jours par an. Les sept jours peuvent être consécutifs ou non en deux fois maximum. Avec l'utilisation de ce terrain est inclus le droit d'utiliser l'eau et électricité du terrain. Ce droit d'accès appartiendra à la SARL Hôtel de France.

Les demandes seront à faire en amont (au moins un mois à l'avance auprès du service administratif de la mairie).



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les conditions ci-dessus énoncées pour permettre la finalisation de l'achat du terrain par la commune.

4- QUESTIONS DIVERSES

Antenne téléphonique

Monsieur le maire fait part à l'assemblée municipale qu'il a rencontré l'entreprise BOUYGUES TELECOM pour l'implantation d'une future antenne. Ce dossier va être monté à la suite de l'obligation faite par l'Etat de couvrir entièrement la commune avec le réseau 4G et ainsi ne plus être en zone blanche.

La rencontre a permis de déterminer les différents sites possibles pour accueillir cette future antenne, qui sera probablement assez haute. Le besoin au sol est de 60 m².

Maison d'habitation jouxtant la maison médicale

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'une personne a évoqué la possibilité d'achat de cette maison, par mail. Monsieur le maire souhaite recueillir l'avis des élus présents.

Cette maison ne sera pas facile à dissocier de la maison médicale puisque le système de chauffage est commun. Il faut également demander l'avis des Domaines.

Mme Sacher indique qu'il serait préférable de réfléchir à une éventuelle utilisation, plutôt que de le vendre.

Monsieur le maire précise qu'elle est difficile à aménager car les pièces sont assez petites et tous les murs sont porteurs. Il rappelle que les finances de la commune vont à terme se dégrader puisque les dotations de l'Etat vont diminuer et que les subventions de l'Etat en matière d'investissement vont se raréfier également. Les économies faites en fonctionnement ont été bonnes à prendre, mais elles vont augmenter automatiquement vu le contexte. La commune ne pourra pas tout faire ni tout restaurer. Il est décidé de prendre d'abord contact avec les Domaines.

Micro-crèche

Madame Bordier demande à Monsieur le maire où en est le dossier. Monsieur le maire précise qu'il a eu une discussion avec le président de l'intercommunalité ; ce dernier lui a demandé de prendre les choses en mains pour voir ce qui peut être fait dans les locaux de la maison médicale. Il est décidé de faire une première visite des locaux avec l'association des P'tits Loirs.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Jeudi 15 septembre à 20h30.

Séance levée à 18h40.

Signatures :

Michel DUTHEIL

~~**Marie-France REYMOND**~~

Christophe RETIF

Pascale MAYEUR

Dominique BORDIER

Sofiane KISSOUM

Edith SACHER

Ghislaine MOUCHARD

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

Emilie BORDIER

Marie-Dominique GILLE-AYBES

~~**Nicolas CAUCHAS**~~